

Département des Pyrénées-Atlantiques
ARRONDISSEMENT DE PAU
Commune de LONS

Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du vendredi 09 décembre 2022

PRÉSENTS : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme ZINT, Mme MAURIN,
Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ, Mme MAZILIÉ,
Mme CASTERA, Mme VANCAUWENBERGE

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MOLINA, Mme BLEAU

Délibération n° 01-09122022

OBJET : Décision Modificative n° 2 Exercice 2022 - Budget annexe « Service Prestataire d'Aide à Domicile » du CCAS – Cadrage budgétaire de fin d'année.

Monsieur le Président du CCAS explique aux membres du Conseil d'Administration que, suite à l'exécution du Budget annexe « Service Prestataire d'Aide à Domicile » 2022, des ouvertures de crédits sont nécessaires.

En effet, en section de fonctionnement, côté dépenses de personnel, le déficit au 31 décembre 2022 est évalué à 100 000 €.

Ce déficit est justifié, d'une part, un accroissement d'activité constaté sur l'année et, d'autre part, par la mise en place du « complément de traitement indiciaire » pour les agents sociaux, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 (source : loi de finances rectificative du 16 août 2022 et décret d'application du 30 novembre 2022).

Il convient donc d'ajuster à la hausse les crédits du compte 64111 « rémunération principale » et de financer cette dépense supplémentaire par une augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal du CCAS (+ 100 000 € au maximum, étant précisé que seuls les crédits nécessaires seront versés).

Monsieur le Président rappelle qu'une subvention d'équilibre prévisionnelle de 57 125 € avait déjà été inscrite au budget.

Aussi, Monsieur le Président propose de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Article	Libellés	Ouverture de crédits	
		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT :			
64111	Rémunération principale personnel titulaire	100 000 €	
7715	Subvention d'équilibre du budget principal du CCAS		100 000 €
TOTAL :		100 000 €	100 000 €

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS

Nicolas PATRIARCHE

